

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

#### CNG Centre national de gestion

### **Arrêté du 18 décembre 2018 établissant la liste des élèves directeurs et des élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux inscrit(e)s sur la liste d'aptitude à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

NOR : SSAN1830945A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu le code de l'action sociale et des familles;  
Vu l'article L.6141-1 du code de la santé publique;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière;  
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 modifié relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux;  
Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 14 décembre 2018;  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui s'est réunie en séance le 18 décembre 2018,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié susvisé, les élèves directeurs et les élèves-directrices mentionné(e)s ci-dessous, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps par ordre alphabétique:

Mme ASTIER Magdeleine.  
Mme ATTANE Cecile.  
Mme BAHERRÉ Sabine.  
Mme BALLOFFY Cécile.  
M. BELNA Eric.  
Mme BERTRAND Johanna.  
Mme BOURGÉAIS Mélodie.  
Mme BOUSQUET Marion.  
Mme BOUVIER Aude.  
M. BUCHÉRIE Soffian.  
Mme CHERMEUX Julie.  
Mme CLAVERIE Sylvia.  
Mme CLESEN Annaëlle.

Mme COLLETTTO Aurélie.  
Mme COTELLON Lisa.  
Mme DANIEL Lisa.  
M. DE BENALCAZAR Sébastien.  
Mme DE VILLENEUVE Nathalie.  
Mme DEBLAIS Clémence.  
Mme DILASSER Aurelie.  
Mme DURVIL Océane.  
Mme FELTZINGER Sarah.  
M. FLOCH Fabrice.  
Mme FLOQUET Veronique.  
Mme FORET Peggy.  
Mme GRIESMAYER Carole.  
M. GRIS Alexandre.  
Mme GUIFFAULT Tiphaine.  
M. HAINAUT Geoffroy.  
M. HÉLIE Jean-François.  
Mme HERVE Lucie.  
M. HUET Sébastien.  
Mme JAFFARD Ophelie.  
Mme KICHETA Sabrina.  
M. LAFITTE Clément.  
Mme LAVALLARD Aurore.  
Mme LE COCQ Eloïse.  
Mme LE GOFF Amélie.  
M. LE NEILLON Jean-Michel.  
Mme LEBATARD Marie-Bénédicte.  
M. LEFEBVRE Louis.  
M. LHERBIER-LEVY Sébastien.  
M. MANTSOUNGA NGOLO Eudes.  
M. MARBOTTE Benoît.  
Mme MARGAILLAN Mélanie.  
M. MASSE Robin.  
M. MEIGNAN Anthony.  
Mme MENGUY Anne-Claire.  
Mme MONGIN Audrey.  
Mme MOUISSET Christel.  
M. MOUSSA Djimadoum.  
Mme ODADJIAN Marion.  
M. PAIROT Hugo.  
Mme PERRIGAUD Raphaëlle.  
M. PINTE Adrien.  
Mme POITEVIN Sandra.  
Mme PREVOT Magali.  
Mme REMSHAGEN Delphine.  
Mme ROBLOT Laurine.  
M. ROELENS Matthieu.  
Mme ROTHE Louise.  
Mme SAUGET Angele.  
M. SAUVAGE Mickaël.

Mme SIMART-PIONETTI Julia.  
M. SORIA Dimitri.  
Mme THOMIN Elodie.  
Mme TRILLARD Gwenaelle.  
Mme VINCENT Claire.  
Mme VIVIER Marion.  
Mme WARMEZ Justine.  
Mme ZIEGLER Lara.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 décembre 2018.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,*  
DANIELLE TOUPILLIER